

## NOUS DÉSIRONS CONNAÎTRE VOTRE OPINION

Dans quelques jours, la Municipalité sera officiellement propriétaire de l'immeuble Centre de services Desjardins de Saint-Aubert, au 46, rue Principale Ouest. Bien entendu, le guichet automatique Desjardins restera accessible en tout temps. Les travaux pour isoler le guichet du reste de l'immeuble seront terminés incessamment.

Le Conseil municipal a mené une réflexion au sujet de l'utilisation possible de ces nouveaux locaux et souhaite consulter la population sur ce que pourra devenir cet immeuble.

Voici quelques occupations possibles, histoire de lancer votre propre réflexion :

- Le Cercle des Fermières (qui a son local au sous-sol depuis une trentaine d'années);
- Une maison des jeunes;
- Un café internet;
- La bibliothèque municipale;
- Des ateliers d'artistes;
- La location de locaux (pour des bureaux, par exemple);
- Les archives de la Municipalité et d'autres organismes (dans la chambre forte).

Êtes-vous d'accord avec une utilisation multi-usage de cet immeuble?

Faites-nous part de vos idées et de vos suggestions s.v.p. en nous écrivant, d'ici le 30 juin prochain :

- par la poste ou directement aux bureau municipal (boîte aux lettres extérieure) :  
Municipalité de Saint-Aubert, 14 rue des Loisirs, Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0
- par courriel : [reception@saint-aubert.net](mailto:reception@saint-aubert.net)

**Merci beaucoup!**

## RAPPEL - ALERTES MUNICIPALES

Êtes-vous inscrit au nouveau système d'alertes municipales de votre municipalité?

Si non, il est toujours temps de le faire. C'est un moyen simple et vraiment très efficace d'être avisé rapidement pour tout incident, événement important ou sinistre vous concernant ou touchant votre quartier.

Voici comment faire :

1) Rendez-vous sur le site internet de la Municipalité de Saint-Aubert :  
<http://saint-aubert.net/indexFr.asp?numero=39>

2) Descendez sur la première page et cliquez sur

3) Vous verrez apparaître



4) Cliquez sur le rectangle vert pour vous inscrire gratuitement

5) Entrez les informations demandées sur le formulaire, directement à l'écran.

Il est recommandé de choisir plus d'un moyen de recevoir une alerte municipale. Et notez que tous les membres de votre famille peuvent s'inscrire.

- **Si vous n'arrivez pas à vous inscrire ou**
- **Si vous n'avez pas d'ordinateur ou pas de service internet et que personne dans votre famille ou votre entourage ne peut le faire pour vous, appelez au bureau municipal : 418-598-3368, poste 203.**

## SERVICE DE LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE – FEUX EXTÉRIEURS

En vertu du Règlement de prévention incendie de la Municipalité, il est permis de faire des feux de foyer extérieurs, mais dans des foyers conformes. Tout autre type de feux extérieurs nécessite un permis de brûlage émis par le service d'incendie de la Municipalité.

Seules les branches et les feuilles mortes sont autorisées au brûlage. Tout matériau ou débris de construction devrait être déposé à l'Écocentre de l'Islet.

De plus, il est important de noter qu'aucun permis ne sera délivré si le danger d'incendie de la SOPFEU [www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca) est très élevé ou extrême.

Pour l'émission d'un permis ou pour toute information, vous devez appeler au moins 24 heures avant la délivrance d'un permis au :

**418-291-2791**

Pour la sécurité des gens et des biens, soyons vigilants et profitons de chaque occasion pour sensibiliser les membres de notre famille, particulièrement les enfants.



## SERVICES INTERNET HAUTE VITESSE ABORDABLE POUR DES FAMILLES ET DES AÎNÉS À FAIBLE REVENU

Au début du mois d'avril, le gouvernement du Canada a annoncé le lancement de la deuxième phase de l'initiative *Familles branchées*.

En partenariat avec les 14 fournisseurs de services Internet participants, d'un peu partout au pays et qui contribuent volontairement à l'initiative en offrant **des forfaits Internet haute vitesse à 20 \$ par mois**, le gouvernement du Canada aide à brancher des centaines de milliers de familles et d'aînés à faible revenu à des services abordables.

L'admissibilité est aussi élargie dans le contexte de cette deuxième phase. Les aînés recevant le montant maximal du Supplément de revenu garanti (SRG) s'ajoutent donc aux familles recevant le montant maximal de l'Allocation canadienne pour enfants. Les fournisseurs de services Internet participant à *Familles branchées* sont, entre autres, Bell Canada, Cogeco, Rogers, TELUS et Vidéotron.

Aucuns frais d'équipement ou d'installation ne s'appliquent.

Le forfait Internet à 10 \$ offert dans le cadre de la première phase de Familles branchées demeure disponible.

- Les foyers admissibles ont reçu ou recevront une lettre du gouvernement du Canada, dans laquelle ils trouveront leur code d'accès pour s'inscrire sur le portail sécurisé en ligne de *Familles branchées*. Ce code d'accès est valide pour la durée complète de l'initiative, à condition que le foyer demeure admissible. Toutefois, l'accès à une offre de services Internet à tarif réduit dépend des disponibilités.
- La contribution des fournisseurs de services Internet à *Familles branchées*, qui vise à réduire le fossé numérique touchant les Canadiens à faible revenu, est importante et représente des millions de dollars en soutien.
- *Ordinateurs pour l'excellence Canada* continuera d'exploiter et de tenir à jour le portail en ligne sécurisé qu'utiliseront les foyers admissibles ayant reçu une lettre du gouvernement du Canada.

## ACTIVITÉS POUR LES ÂÎNÉS

Avec la collaboration du Club du 3<sup>e</sup> Âge de Saint-Aubert, la Municipalité offre l'occasion aux personnes de 50 ans et plus de se rencontrer dans un contexte sécuritaire et agréable.

À compter du mardi 17 mai courant et jusqu'au mardi 21 juin prochain inclusivement, le Centre des loisirs sera ouvert pour vos rencontres et activités, de 13 h à 16 h 30.

Vous pourrez utiliser les jeux sur place (billard, babyfoot, ping-pong, jeux de cartes divers, etc.), et emporter vos propres jeux. Vous pourrez venir aussi simplement pour une bonne conversation.

La Municipalité vous offrira thé, café et petites gâteries.

Nous souhaitons ainsi encourager les aînés à retrouver une vie sociale et contrer l'isolement dans lequel la pandémie les a plongés.

Cette première expérience nous permettra de mesurer l'intérêt des aînés pour un tel lieu de rencontre et de voir s'il serait pertinent, l'automne prochain, d'ouvrir davantage le Centre des loisirs.

Emportez votre bonne humeur et venez rencontrer vos amis :

**les mardis, du 17 mai au 21 juin inclusivement  
de 13 h à 16 h 30**

Un grand merci à Mesdames Ghyslaine Fortin-St-Pierre et Christiane Fortin-Dubé pour leur soutien dans l'organisation et la tenue de ces rencontres.

## DES DRONES AU-DESSUS DE NOS TÊTES



Ne vous inquiétez pas de voir des drones survoler les environs du lac Trois-Saumons ces jours-ci. Des relevés de la topographie et de l'hydrographie du bassin versant du lac sont faits par l'entreprise DroneXperts à la demande de la Municipalité, dans le cadre d'un projet subventionné. Ce travail s'étendra sur une ou deux semaines, selon les conditions météo.

Pour se guider, l'entreprise fait des marquages sur les routes (environ 3 pi x 3 pi) à travers la zone d'intérêt. Ces marquages disparaîtront par eux-mêmes avec le temps. On fait ensuite décoller les drones à partir d'endroits sécuritaires et dégagés et on survole les zones à des hauteurs variant entre 70 et 120 mètres. Les drones enregistrent des données sur la topographie du territoire entourant le lac et serviront strictement dans le cadre du mandat donné à l'entreprise.

Les données sont prises non pas en photographiant ce qui est au sol, mais au moyen d'ondes lumineuses (technologie *Lidar* – détection et télémétrie par ondes lumineuses).

En aucun cas, vous ne serez observés ni épiés. La Municipalité vous avise pour que vous sachiez exactement pourquoi ces petits engins émettant un certain bruit survolent vos têtes, pour que vous vous sentiez en sécurité et que cela ne vous cause pas de distractions inutiles.

## COLLECTE DES REBUTS VOLUMINEUX

Veillez noter que la collecte des gros rebuts aura lieu comme suit :

- Secteur de la Paroisse de Saint-Aubert : **Le MERCREDI 8 JUIN**
- Secteur du lac Trois-Saumons : **Le MARDI 5 JUILLET**



La collecte se fera de porte à porte et **débutera le matin du 8 juin dès 5 h 30 par le secteur est de la paroisse, c'est-à-dire à partir de la jonction de la route 204 vers la rue Principale est, le 3<sup>e</sup> Rang Est et le rang des Jumeaux-Pelletier.** Sur ces rues, nous demandons la collaboration de la population afin que les objets volumineux soient placés aux abords de la voie publique le **mardi 7 juin en fin de journée.**

Pour le secteur du lac Trois-Saumons et sur la route Bélanger, la collecte **débutera le matin du 5 juillet dès 5 h 30 à partir de l'intersection du 4<sup>e</sup> Rang en direction sud vers le lac Trois-Saumons.**

**Les objets qui seront ramassés lors de cette collecte sont :**

- électroménagers et autres rebuts ferreux;
- meubles, matelas, appareils sanitaires (toilettes, baignoires, éviers et lavabos), électroménagers (cuisinières, réfrigérateurs, congélateurs, etc.) et autres objets volumineux du même genre.

**Les objets qui ne seront pas ramassés sont :**

- débris ou matériaux de construction;
- pneus de toutes dimensions et pièces automobiles.

L'Écocentre de L'Islet est l'endroit approprié pour apporter ces rebuts. Il est situé au 451, boulevard Nilus-Leclerc à L'Islet. [ecocentre@lislet.com](mailto:ecocentre@lislet.com) Téléphone : 418-234-6312.

Notez qu'aucun conteneur à gros rebuts ne sera disponible au garage municipal. Les conteneurs du garage municipal servent à récupérer les bonbonnes de propane, les restes de peinture et de solvants et les appareils électroniques tout au long de l'année.

Les petits rebuts peuvent être attachés ou mis dans des contenants (ex. : jouets), afin de rendre la collecte plus facile. Les très petits rebuts peuvent être mis au bac roulant de la collecte régulière.

Pour des informations supplémentaires, vous pouvez nous contacter

**418-598-3368 poste 201**

## DÉBUT DE LA VIDANGE REGROUPÉE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

La vidange regroupée des installations septiques, effectuée par l'entreprise Campor Environnement Inc., va débiter le 21 juin prochain et se terminer vers le 30 juin. Les propriétaires d'immeubles devant faire vidanger leur installation recevront, dans les prochaines semaines, un avis leur indiquant les procédures à suivre afin de faciliter le travail des vidangeurs.

Pour les propriétaires d'immeubles dont la vidange n'est pas prévue cette année et qui souhaiteraient que leur installation septique soit vidangée, vous pouvez faire une demande **avant le 7 juin 2022 à 17 h** auprès de Madame Geneviève Rioux au 418-598-3368 poste 201 ou par courriel à l'adresse suivante : [reception@saint-aubert.net](mailto:reception@saint-aubert.net). Les frais de la vidange seront facturés dans les semaines suivant le passage des vidangeurs selon le tarif « regroupé ».

## SOUFFLEUSE À NEIGE À VENDRE

La Municipalité met en vente une souffleuse à neige de marque **Vohl 1971**. En voici la description :



Moteur avant :	Ford County 77 hp	Fonctionnel
Moteur arrière :	Fort turbo 128 hp	Fonctionnel
Transmission (non fonctionnelle) :	10 vitesses avant et 2 vitesses en marche arrière	
Usure des pneus :	60 %	
Batterie :	Non incluse	

La Municipalité acceptera la meilleure offre d'acquisition reçue à partir du prix minimum de 5 000 \$.  
Aucune garantie légale.

Téléphone : 418 598-3368, poste 202 [administration@saint-aubert.net](mailto:administration@saint-aubert.net)

## HYDRO-QUÉBEC - HYDRO-QUÉBEC - HYDRO-QUÉBEC

### CONTRÔLE DE LA VÉGÉTATION

Des travaux de contrôle de la végétation sous les lignes de haute tension auront lieu sur le territoire de la municipalité, sur des terres privées, entre la fin juin et le début juillet.

Il s'agit de travaux expérimentaux de maîtrise de la végétation. Des drones seront utilisés pour étendre des phytocides à basse altitude.

Ces travaux se feront en respectant les règles établies par la société d'État. Les propriétaires seront avertis par Hydro-Québec de la présence d'équipes sur leur terrain.

### INTERVENTIONS SUR DES ARBRES PRÈS DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Par ailleurs, au cours de la présente année, des travaux d'arboriculture seront réalisés par Hydro-Québec dans divers secteurs de la MRC de L'Islet. On doit dégager les fils et maintenir la végétation à une distance sécuritaire du réseau de distribution d'électricité pour assurer la sécurité des personnes et la qualité du service. Dans certains cas, on devra abattre des arbres présentant des signes de faiblesses mécaniques et des risques pour l'intégrité du réseau.

Au Québec, environ 40 % des pannes d'électricité, en moyenne, sont causées par la chute de branches ou d'arbres sur les fils électriques. Chaque année, environ 20 % des 110 000 km de réseau sont élagués et des dizaines de milliers d'arbres dangereux sont prélevés.

Hydro-Québec tient aussi à rappeler qu'il est dangereux de s'approcher trop près du réseau électrique. Seuls les employés d'Hydro-Québec et ceux des entreprises qu'elle autorise sont habilités à intervenir à moins de trois mètres des fils électriques. On ne doit jamais tenter d'élaguer ou de couper soi-même un arbre qui se trouve près des lignes électriques.

Pour en savoir davantage, consultez le calendrier des travaux d'Hydro-Québec <https://www.hydroquebec.com/securite/lignes-distribution/degagement-fils-moyenne-tension.html> . Notez qu'il pourrait changer en raison de la météo ou à la suite d'événements climatiques.

## SONDAGE LOISIRS-CULTURE – DERNIÈRE CHANCE D'Y PARTICIPER

Il ne reste que quelques jours pour remplir le sondage « Loisirs et culture » qui vous a été expédié en version imprimée avec le dernier bulletin municipal et ainsi participer au tirage de deux chèques-cadeaux.

Vous pouvez aussi le remplir directement en ligne en utilisant le lien suivant :

[https://docs.google.com/forms/d/12cbgw4LHOHWBRfEqTx9atCkJO6973Zd\\_YNdkT6GJMWM/edi](https://docs.google.com/forms/d/12cbgw4LHOHWBRfEqTx9atCkJO6973Zd_YNdkT6GJMWM/edi)

C'est simple, rapide et cela facilite, pour la Municipalité, le traitement de toutes les réponses reçues.

Merci de votre participation!

## OUVERTURE DES BARRIÈRES – ROUTE DU LAC TROIS-SAUMONS

Prenez-note que les barrières de la route du Lac-Trois-Saumons (côtes du côté ouest) sont maintenant ouvertes à la circulation.

## DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES

Le mois de mai est le Mois de l'arbre et des forêts. Le thème cette année est :

« Le bois, enraciné dans notre quotidien »



Les futurs parents (enfants nés ou adoptés, à naître ou à être adoptés depuis le 16 avril 2022 et jusqu'au 15 avril 2023) à inscrire en ligne leur enfant au programme *Mon arbre à moi* du ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFPQ). Voir le site <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/mois-de-larbre-forets/mon-arbre-a-moi/>

**Par ailleurs, la Municipalité recevra sa commande de plants d'arbres à distribuer les tout derniers jours du mois. Nous pourrons donc faire la distribution le samedi 4 juin prochain de 382 plants de 9 espèces. Nous vous reviendrons avec les modalités et l'horaire de cette distribution. Surveillez notre site internet et notre page Facebook les jours précédant le 4 juin.**

## NOUVEAUX ARRIVANTS – NOUVEAUX NÉS – NOUVEAUX ADOPTÉS

Le conseil municipal souhaite recommencer à tenir ses activités habituelles, après une longue pause due à la pandémie. Ainsi, si vous :

- ✓ Êtes un nouvel arrivant ou une nouvelle arrivante à Saint-Aubert depuis 2019;
- ✓ Avez donné naissance à un ou des enfants depuis 2019;
- ✓ Avez adopté un enfant depuis 2019.

Nous voulons vous connaître et bien accueillir tous les nouveaux Aubertois et Aubertoises.



Donnez vos noms et coordonnées **d'ici le 27 mai 2022** à M<sup>me</sup> Florence Gauthier au numéro 418-598-3368, poste 203 ou [f.gauthier@saint-aubert.net](mailto:f.gauthier@saint-aubert.net).

## GRIPPE AVIAIRE

Récemment, de nombreux cas d'influenza aviaire hautement pathogène ont été signalés dans plusieurs provinces canadiennes. La surveillance du virus de l'influenza aviaire chez les oiseaux sauvages est nécessaire pour détecter rapidement la présence du virus au Québec qui pourrait entraîner des conséquences pour la santé de la volaille ou la santé humaine.

Votre vigilance et votre collaboration sont souhaitables afin d'optimiser cette surveillance. **Pour ce faire, signalez la présence d'oiseaux morts ou moribonds sur le territoire de la municipalité en composant le 1 877 346-6763.**

Ne manipulez pas l'oiseau en attendant les directives. Vous obtiendrez par téléphone les instructions pour la collecte sécuritaire de l'oiseau, qui devra être transporté dans un lieu où il sera reçu par un agent de la faune du gouvernement.



**N'approchez pas et ne touchez pas les oiseaux sauvages!**



### Propriétaires de basses-cours ou de petits élevages d'oiseaux

Vous devez savoir que vos oiseaux sont à risque de contracter le virus de l'influenza aviaire, causant la grippe aviaire. Le virus a été détecté dans plusieurs provinces canadiennes et il se propage rapidement. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) tient à vous rappeler les mesures de prévention et de surveillance pour protéger vos oiseaux.

- Prenez connaissance de l'[Avis de vigilance](#). Vous êtes invités à afficher la deuxième page de l'Avis dans vos installations;
- Affichez également cette fiche [aide-mémoire](#), comme rappel des règles de base pour protéger votre élevage contre la grippe aviaire.

N'attendez pas avant de déclarer des signes de maladie à votre vétérinaire : la prévention et la détection rapide de la grippe aviaire sont essentielles pour éviter sa propagation.

Si vous n'avez pas de médecin vétérinaire, vous pouvez consulter le site Internet de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec ou celui de l'Équipe québécoise de contrôle des maladies avicoles, ou encore consulter le document suivant : [Soutien vétérinaire aux petits élevages d'oiseaux \(gouv.qc.ca\)](#).

## DU RANDON DANS VOTRE HABITATION ?

Le radon est un gaz radioactif qui peut s'infiltrer dans les bâtiments, surtout par les fondations. Il peut parfois s'accumuler et atteindre des concentrations qui peuvent entraîner un risque pour la santé. Comme c'est un gaz qui n'a pas d'odeur, de goût ou de couleur, il est impossible de le détecter par les sens.

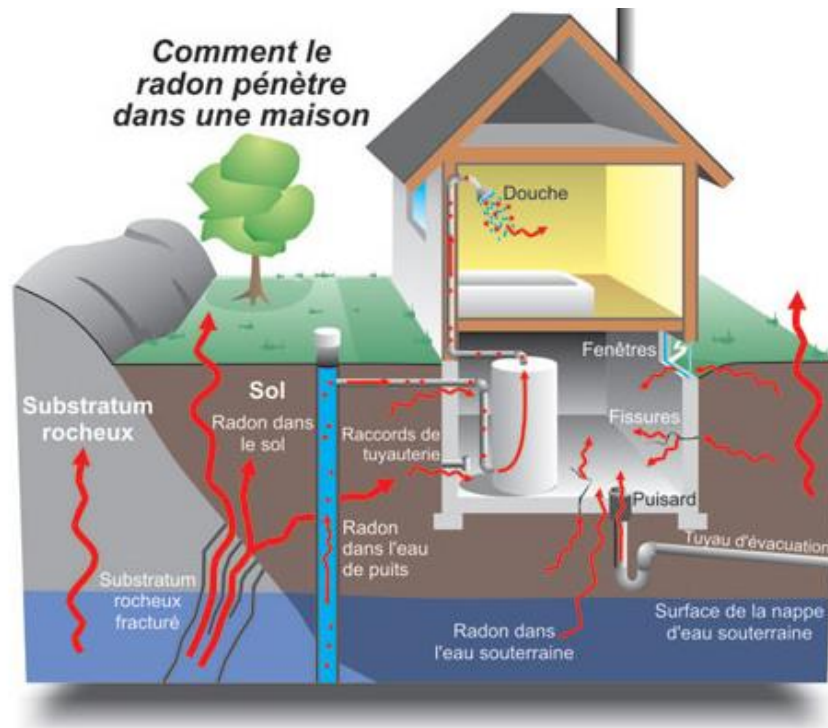
### Effets sur la santé

Le radon pénètre dans les poumons avec l'air que l'on respire. Les grandes organisations et les agences de santé internationales ont reconnu que le radon est un agent cancérigène. Il émet un rayonnement radioactif qui peut, à long terme, causer le cancer du poumon.

Le radon est la deuxième cause de cancer du poumon, après le tabagisme. C'est aussi la première cause de cancer chez les non-fumeurs.

Le risque de cancer du poumon lié au radon augmente avec :

- la concentration du radon
- la durée de l'exposition au radon
- le tabagisme



Le radon s'accumule principalement dans les pièces les plus basses et les moins ventilées d'un bâtiment, par exemple le sous-sol.

### Mesurer la concentration de radon dans une résidence

Pour connaître la concentration de radon dans votre habitation, il faut la mesurer à l'aide d'un appareil de mesure appelé dosimètre. Il est conseillé de faire cette mesure pendant une période **d'au moins 3 mois** et d'effectuer la mesure de radon durant l'hiver. Vous pouvez mesurer la concentration de radon dans votre maison vous-même ou recourir aux services d'un professionnel.

Ne vous fiez pas aux résultats des tests effectués dans une maison voisine de la vôtre ou dans d'autres habitations de votre quartier. En effet, la concentration de radon peut varier beaucoup entre les maisons, même si elles sont proches les unes des autres.

Pour mesurer vous-même la concentration de radon dans votre maison, vous devez vous procurer un dosimètre et l'utiliser en suivant les directives du fabricant. Vous devrez débourser environ 45 \$ pour acheter un dosimètre et pour faire analyser les résultats par un laboratoire. Pour vous procurer un dosimètre, vous pouvez :

- le commander sur le site de l'[Association pulmonaire du Québec](http://www.associationpulmonaire.ca) qui offre des dosimètres certifiés et approuvés par Santé Canada;
- consulter le site de [CAA Québec Habitation](http://www.caa-quebec.ca) qui fournit les informations pour se procurer un dosimètre;
- vous procurer une trousse d'analyse du radon dans l'air dans certaines quincailleries.

Le radon se mesure en becquerels par mètre cube d'air ( $Bq/m^3$ ). La concentration de radon à ne pas dépasser dans une habitation est de  $200 Bq/m^3$ .

Pour des informations complètes, consultez le site <https://www.quebec.ca/habitation-et-logement/milieu-de-vie-sain/radon-domiciliaire#c4358>.



**LAC TROIS-SAUMONS**  
**INSPECTION – LAVAGE – UTILISATION DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU**

**CONTRIBUABLES et RÉSIDENTS DOMICILIÉS DE SAINT-AUBERT**

**PREMIER ENREGISTREMENT OBLIGATOIRE**

Présentez votre compte de taxes et/ou une pièce d'identité portant votre adresse permanente

**VIGNETTE PERMANENTE POUR LA DURÉE DE VIE DE L'EMBARCATION**

<b>COÛT PAR VIGNETTE</b> incluant 2 jetons d'ouverture de la barrière au besoin	<b>INSPECTION ET LAVAGE</b>	<b>MISE À L'EAU</b>
15 \$	Gratuit	Gratuit

Remplir et signer le *Certificat de contribuable riverain ou non riverain*  
et le présenter à chaque lavage de votre embarcation

Si votre embarcation est déjà enregistrée auprès de la Municipalité mais n'a pas encore sa vignette,  
passez à la station de lavage pour l'obtenir

**VISITEURS**

(TOUTE PERSONNE QUI N'EST PAS CONTRIBUABLE OU DOMICILIÉE À SAINT-AUBERT)

**OBLIGATOIRE À CHAQUE VISITE AU LAC**

<b>TYPE D'EMBARCATION</b>	<b>INSPECTION* ET LAVAGE</b>	<b>MISE À L'EAU</b> (2 jetons pour ouvrir la barrière vous seront remis)
Embarcation à moteur autre qu'électrique	100 \$	incluse
Embarcation à ballast (réservoir d'eau)	Ne s'applique pas**	200 \$ certificat de lavage préalable exigé
Motomarine (sauf avec ballast**)	50 \$	Incluse
Embarcations à moteur électrique Canot, kayak, dériveur, pédalo, planche à pagaie ou à voile	Gratuit	Gratuit

\* Il s'agit d'une inspection visuelle seulement.

\*\* Notre station de lavage ne dispose pas de l'équipement nécessaire pour le lavage des embarcations à ballast. Vous devez fournir un certificat de lavage émis récemment par l'entreprise qui procède à l'entretien de votre embarcation.

**Horaire du service**

**Vendredi-samedi-dimanche : de 9 h à 15 h 30**  
**du lundi au jeudi : sur rendez-vous 418-291-4966**  
**7/7 : lors des vacances de la construction**

### **Mode de paiement**

Le paiement des frais s'effectue en argent comptant ou par carte de débit. Un reçu sera délivré par le préposé.

### **Jetons perdus**

Tout jeton perdu pourra être remplacé moyennant des frais de 5 \$.

Les fonds collectés servent à payer une partie des infrastructures et des dépenses de fonctionnement pour les installations et les expertises permettant d'exercer un contrôle sur la qualité des eaux du lac (eau potable de Saint-Aubert et de Saint-Jean-Port-Joli), de même qu'à protéger l'environnement.

La Municipalité de Saint-Aubert vous encourage à prendre connaissance du *Code d'éthique au lac Trois-Saumons* et à le respecter en tous points :

<http://www.lac3saumons.com/club-des-residents/code-dethique/>

**La Municipalité de Saint-Aubert et ses citoyens vous remercient  
de votre collaboration  
et vous souhaitent un beau séjour parmi nous !**